



LE **PASS SPORT**

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une **aide financière d'un montant de 50€** versée par l'État à une association sportive pour réduire le coût d'inscription d'un jeune au club de volley de son choix, **valable sur la saison 2021-2022**.

Qui peut en bénéficier ?

- Jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'**Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS)**,
- Jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'**Allocation d'Éducation d'un Enfant Handicapé (AEEH)**,
- Jeunes émancipés de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.

Comment peut-on en bénéficier ?

1

Les familles concernées par le dispositif **reçoivent un courrier de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF)** à la fin du mois d'août 2021 les informant qu'ils peuvent utiliser le Pass'Sport.

2

Les familles devront **présenter le courrier de la CNAF au club** de volley-ball de leur choix lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher d'un montant de 50€ à l'inscription.

Où peut-on en bénéficier ?

Les familles pourront **localiser le club de volley-ball partenaire du dispositif Pass'Sport** à proximité de chez eux sur le site du gouvernement :

sports.gouv.fr/pass-sport

- dans **les associations sportives affiliées** à la FFvolley
- dans « **les quartiers prioritaires de la ville** », associations sportives agréées affiliées ou non à la FFvolley
- dans **le réseau des maisons sport-santé** reconnues par les Ministères Santé et Sports



5,4M

d'enfants sont concernés par le Pass'Sport.
L'opportunité pour votre enfant de rejoindre un club, de retrouver ses camarades et de pratiquer son sport favori ou d'en découvrir un nouveau.

L'utilisation du courrier de la CNAF sera possible du 01/07/2021 jusqu'au 31/10/2021, date de fin du déploiement du dispositif.

Contact : Laëticia VIRATHAM – laetitia.viratham@ffvb.org - 01 58 42 22 15

Page dédiée au dispositif : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Fiche de présentation officielle du Ministère : [Pass'Sport pour les familles](#)